

# Léon Hippolyte MORON

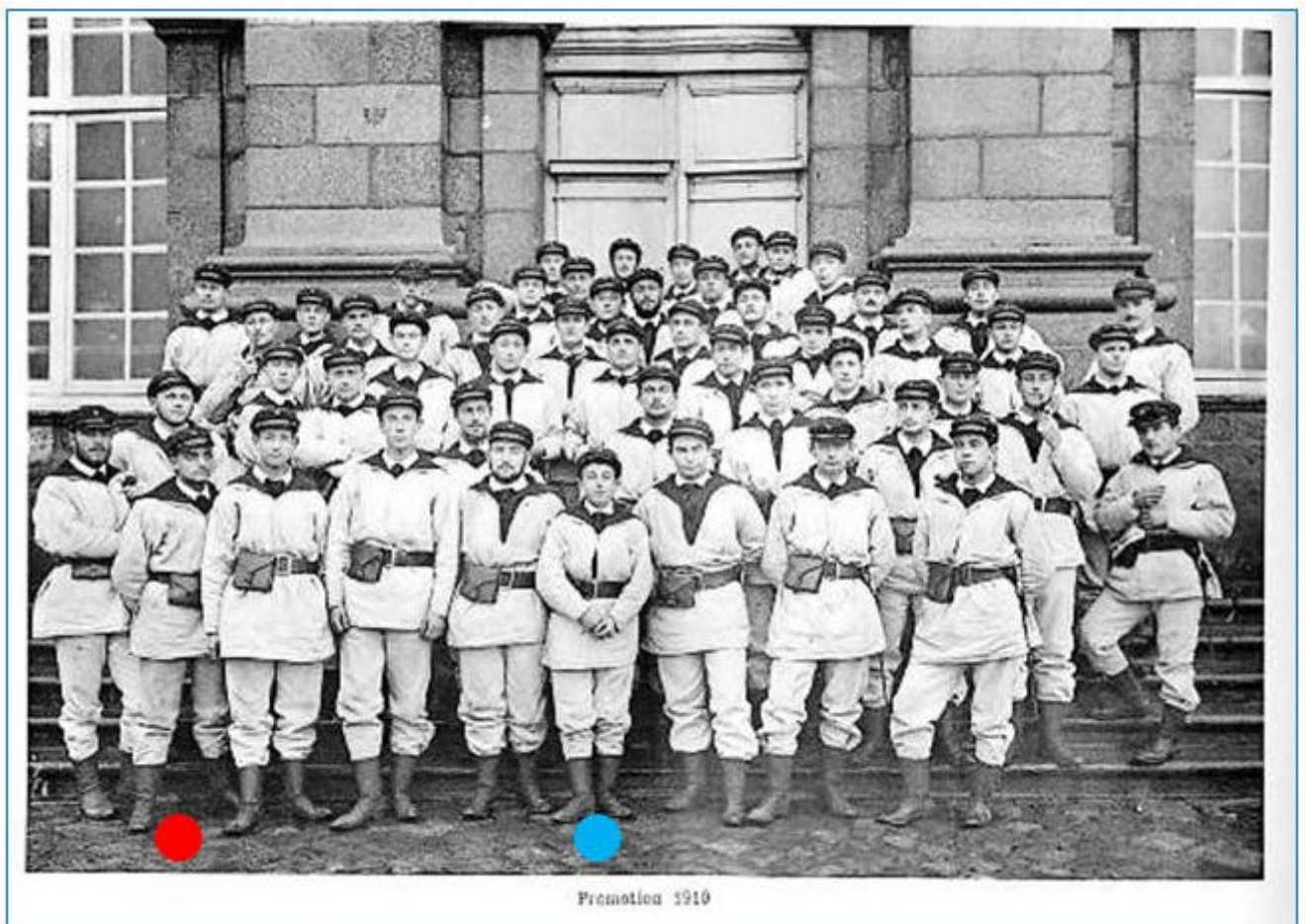
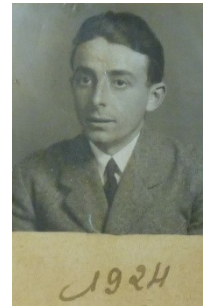
(1892 - 1974)

[http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers\\_moron.htm](http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers_moron.htm)

Né le 27 novembre 1892 à BREST (Finistère) – Décédé en 1974 à Siorac en Périgord (Dordogne)

Inhumé à Urval

Entre dans la Marine en Septembre 1910



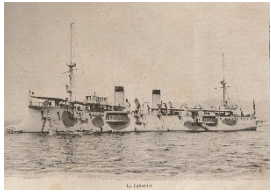
Extrait PDF complet sur LV Le Mée / [Téléchargement PDF](#) / Remerciements Jean Cordelle



[http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers\\_lemee.htm](http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers_lemee.htm)

## Carrière de Léon Moron de 1910 à 1937


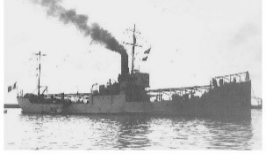

Sources :

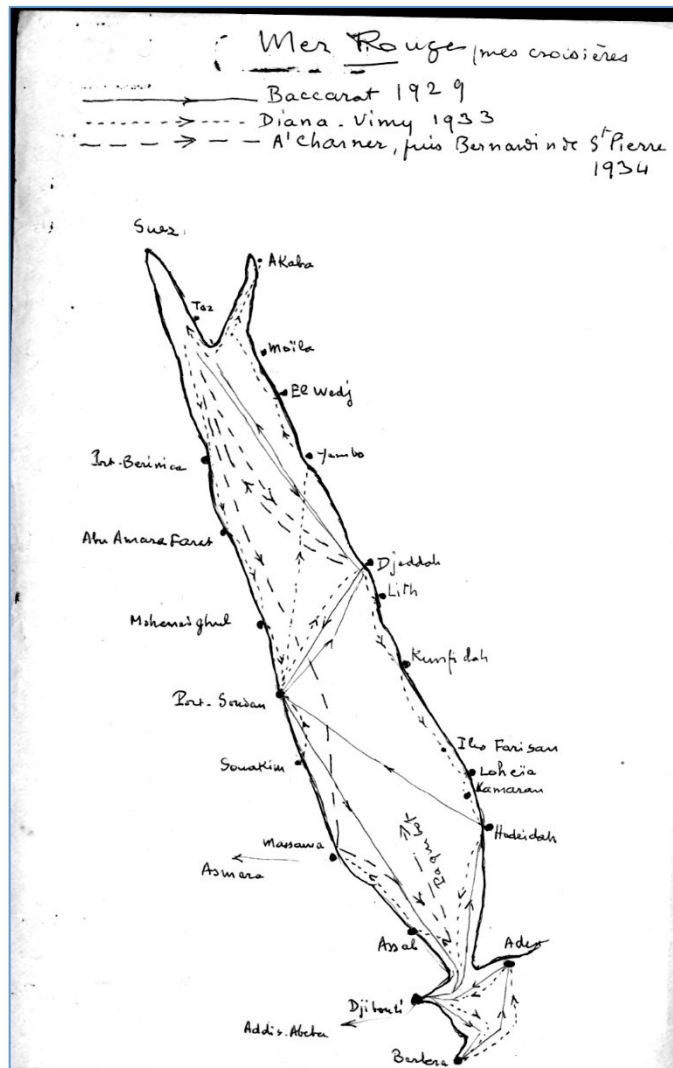
- Extrait du document établi en mars 1944 « Etats de Service du CF Moron établi en mars 1944 par le CV Fatou, Commandant la Division Navale et la Marine au Levant, communiqué à Monsieur le Contre-Amiral Chef d'EM Général de la Marine » (en vue de la nomination du CF Moron au grade de CV)
- Archives familiales de Jean & Laurent Cordelle, petits-fils de Jean Le Mée (camarade de Léon Moron EN 1910)
- Documents conservés par le Docteur Michel Carcenac, voisin et ami des Moron de 1955 à 1976. Biographie de Léon et Geneviève Moron en cours de rédaction

Sept.1910 - Sept. 1912	Ecole Navale	Promotion EN 1910 – Camarade de Jean Le Mée
Octobre 1912- Octobre 1913	Jeanne d'Arc	Elève
Octobre 1913 - Mars 1914	Marseillaise	Etat-Major
Mars 1914 - Juillet 1914 Juillet 1914 - Juillet 1916	Lavoisier 	Station d'Islande Patrouille Manche Occidentale

Juillet 1916 - Mars 1917	S/M Ampère 	Commandant en Second, 1 <sup>ère</sup> escadrille Armée Navale – Brindisi – Adriatique (où il retrouvera son camarade Jean Le Mée, EV sur les S/M Archimède puis Coulomb), <b>16 août 1916 :</b> Mariage à Brest avec Geneviève Blanc, sa marraine de guerre: Famille aisée et cultivée (Musique - piano, Dessin & peinture, Ecole du Louvre) 
Mars 1917 - Décembre 1918		Escadrille S/M - Maroc
Décembre 1918 - Avril 1919	S/M Sané 	Commandant en Second, Toulon

Avril 1919 - Février 1920		Ecole Officiers Torpilleurs
Février 1920 – Oct. 1920		Hôpital et convalescence (pleurésie)
Oct. 1920 – Oct. 1922	Patrie	Professeur Brevet Supérieur Electricien <b>12 mai 1922 :</b> Devient parrain de Nicole Le Mée, fille de Jean Le Mée (camarade de Léon Moron) et de Colette Repelin (sa Marraine de Guerre). Voir histoire de Jean Le Mée sur : <a href="http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers_lemee.htm">http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers_lemee.htm</a>
Nov. 1922 – Oc. 1924	Thionville	Chef du Service Electricité – Membre de la Commission d'études Pratique du tir des Torpilles
Oct 1924 - Oct 1925		Elève Ecole de Guerre Navale
Oct 1925 - Janv 1926		Etat-Major Général 2 <sup>ème</sup> Bureau
Jan 1926 - Dec 1927	Varsovie	Mission Navale en Pologne

Février 1928 - Février 1930	<p style="text-align: center;"><b>Aviso Baccarat</b></p> 	<p>Commandant – Division Navale de Levant (Mer Egée, Etats du Levant, Egypte, Mer Rouge)          Voir lettres de Léon Moron à Colette Le Mée, veuve de Jean Le Mée</p>
Mars 30 - Juin 32		Adjoint au Commandant - Ecole de guerre Navale
Juillet 32 - Juillet 34	<p style="text-align: center;"><b>Aviso Vimy</b></p>  <p>Aviso Colonial Amiral Charner</p> 	<p>Chef d'Etat-Major - Division Navale du Levant          Croisières en Mer Rouge :</p> <p>Avisos Diana &amp; Vimy</p> <p>Aviso Colonial Amiral Charner, Bernardin de Saint Pierre          Mission à Addis-Abeba mars 1933 (Amiral Joubert &amp; Léon Moron – Protection des intérêts Français à Djibouti, face à l’Ethiopie...) – Rencontre avec le négus Haïlé Sélassié</p>
Sep 34 - Août 35		S/Chef d'Etat-Major 3 <sup>ème</sup> Région Maritime



Oct 35 - Oct 37

**Aviso Colonial  
Rigault de Genouilly**



Commandant des Forces Navales d' Extrême Orient, puis Station du Pacifique (Chine, Indo-Chine, Indes néerlandaises, Nouvelle Guinée, Nouvelle Calédonie, Nouvelles Hébrides, Tonga, Wallis, Samoa, Fidji, Iles de la Société, Archipel Austral Rapa.

Installation à Pékin

-Rencontres avec Teilhard de Chardin, et avec archéologues, explorateurs (ex. Alexandra David Néel) et les moines Bouddhistes Tibétains

- Acquisition d'antiquités (ref. Don au Musée Guimet à Paris)



Simone, Vahiné

=====

<b>Grades</b>	
Enseigne de Vaisseau de 2 <sup>ème</sup> Classe	5 octobre 1913
Enseigne de Vaisseau de 1 <sup>ère</sup> Classe	5 octobre 1915
Lieutenant de Vaisseau	14 avril 1919
Capitaine de Corvette	22 septembre 1927
Capitaine de Frégate	12 mai 1932
<b>Légion d'Honneur</b>	
Chevalier	30 janvier 1929
Officier	30 janvier 1933
Réunit les conditions pour l'avancement depuis Octobre 1937 Second sur la liste d'ancienneté depuis 1940	

=====



## Carrière de Léon Moron de 1938 à 1946

Sources :

-Extrait du document établi en mars 1944 « Etats de Service du CF Moron établi en mars 1944 par le CV Fatou, Commandant la Division Navale et la Marine au Levant, communiqué à Monsieur le Contre-Amiral Chef d'EM Général de la Marine » (en vue de la nomination du CF Moron au grade de CV)

-Archives familiales de Jean & Laurent Cordelle, petits-fils de Jean Le Mée (camarade de Léon Moron EN 1910)

-Documents conservés par le Docteur Michel Carcenac, voisin et ami des Moron de 1955 à 1976. Biographie de Léon & Geneviève Moron en cours de rédaction

-En 1938, Léon Moron, Capitaine de Frégate est envoyé au Liban, comme Conseiller aux Affaires Maritimes auprès du Gouvernement Libanais (relevant de l'E.M.G 2<sup>ème</sup> Bureau, administré par l'unité Marine de Beyrouth). Léon Moron se trouve donc sur les côtes de Syrie et du Liban, 23 ans après l'intervention inouïe que la Marine Nationale a entreprise entre le 5 et le 14 septembre 1915, pour évacuer 4092 Arméniens (familles et combattants) qui s'étaient rassemblés sur le Musa Dagh/Djebel Moussa/Mont Moïse (montagne située au sud-ouest du golfe d'Alexandrette), et qui après avoir résisté plus de 53 jours aux forces Ottomanes qui les encerclaient, étaient à bout de vivres et de munitions, et menacés d'extermination.

-Il y eut en effet un moment de Grâce de dix jours, au milieu de la « Grande Guerre » ainsi que du Génocide des arméniens (ordonné par le gouvernement des Jeunes Turcs), lorsque les Arméniens du Musa Dagh ont rencontré miraculeusement les marins de la 3<sup>ème</sup> escadre de la Méditerranée (basée à Port Saïd), dont la mission était la « Protection du Canal de Suez et le blocus des côtes de Syrie ». L'opération humanitaire de grande envergure, extrêmement risquée qui a suivi cette rencontre, a été décidée par les Amiraux Dartige du Fournet & Darrieus, préparée & organisée par les Commandants Vergos & Brisson, en concertation étroite avec le Chef Arménien Pierre Dimlakian. Elle a été réalisée sur la plage du Ras el Mina par les jeunes officiers & les Marins des Compagnies de Débarquement des 5 croiseurs qui ont été mobilisés Le Desaix & le Guichen, déjà sur place, complétés par les croiseurs d'Estrées, Charner et Foudre).

Cette histoire où le comportement & la cohésion, la valeur et le sens des Valeurs de l'ensemble de la Marine Nationale ainsi que des Arméniens du Musa Dagh ont été exemplaires en tous points, est relatée dans «Parcours d'Officier dans la ROYALE» concernant Jean Le Mée, camarade de promotion (EN 1910) de Léon Moron. (voir [http://ecole.nav.tradition.free.fr/officiers\\_lemee.htm](http://ecole.nav.tradition.free.fr/officiers_lemee.htm))

En 1915, alors que Léon Moron était Enseigne de Vaisseau de 2<sup>ème</sup> classe sur le Lavoisier basé Manche Occidentale (après avoir opéré en Islande – Protection de la pêche), Jean Le Mée était lui aussi un jeune (23 ans) Enseigne de Vaisseau sur le croiseur cuirassé Desaix. Il était adjoint à l'Officier de tir, et Officier de la Compagnie de Débarquement. Jean Le Mée commandait les embarcations connues sous le nom de « Vapeur 2, Canot 2, Baleinière 1 » qui ont réalisé l'évacuation des Arméniens, et il a laissé un album de 200 photos datées et légendées de sa main qui retracent toute l'activité de sa Compagnie de Débarquement en Mer Rouge et en Méditerranée orientale, de décembre 1914 à janvier 1916, dont 20 photos relatives au sauvetage des Arméniens. Ces photos illustrent parfaitement les Journaux de bord et de navigation du Desaix & du Guichen, ainsi que les correspondances, les rapports & les souvenirs de guerre des Amiraux & des Commandants.

-A partir de 1938, et jusqu'en 1946, Léon Moron va être confronté à une autre page de l'histoire de la France et du Monde, conséquence des désastreuses dispositions des traités de Versailles, Trianon, St Germain, Sèvres puis Lausanne... En particulier, les Arméniens rescapés du génocide se trouvent soit dispersés dans le monde entier, soit confinés dans une toute petite République soviétique au sud du Caucase, et les Arméniens revenus en 1919, avec la protection de la France) sur le Musa Dagh sont obligés d'être évacués à nouveau en 1939 (vers le Liban), la France ayant décidé de céder le sandjak d'Alexandrette (dont le Musa Dagh) à la Turquie, pour acheter sa neutralité dans le nouveau conflit mondial qui s'annonce.

## Carrière de Léon Moron de 1938 à 1946 - Contexte Historique

« Le Capitaine de Frégate Moron est le seul Officier de Marine qui ait rallié à Beyrouth la France Libre au moment de l'arrivée des Alliés. Il a rendu de ce fait un important service en sauvant le matériel de port appartenant à la Marine Française.

D'autre part, comme Chef du Séquestre au Levant, il a montré d'excellentes qualités d'organisation et d'administration.

*J'appuie tout particulièrement la demande du Commandant Moron* » (nomination au grade de C.V.)

Signé : Général d'Armée Paul Beynet, Délégué Général et Plénipotentiaire de France au Levant

Commentaire apporté sur la lettre de Léon Moron au Général de Gaulle (21 septembre 1944)

### Contenu des sources permettant de décrire la carrière de Léon Moron de 1938 à 1946 :

-1<sup>er</sup> mai 1938

Instructions données à Léon Moron lors de sa nomination à Beyrouth le 1<sup>er</sup> mai 1938

-16 août 1940 Fiche d'appréciation concernant Léon Moron,

Rédigée par le C.A Gouton, Commandant la Division Navale du Levant

-Note du 10 novembre 1941

Pression calomnieuse anglaise auprès de l'Amiral Muselier pour le renvoi et l'exil de Moron

-Note du 20 novembre 1941

#### **Du Général de Gaulle à France Beyrouth**

De Gaulle exige que cessent les « ingérences déplaisantes et inconvenantes » anglaises exercées contre Moron par le Général Spears et le War Office

-Note du 24 novembre 1941 (Beyrouth)

#### **Du Général Catroux à France Libre**

Catroux apporte son soutien à Moron, contre la Royal Navy et certains Officiers Français

-Message du 21 juillet 1942

#### **De FNFL Syrie à FNFL Londres**

Nouvelle dénonciation calomnieuse contre Moron, au moment où Moron est nommé par le Général Catroux comme Directeur du Séquestre à Beyrouth

-Note du 19 septembre 1942 (Vichy)

#### **Du C.A. Auphan Chef d'EL des Forces Maritimes**

Le C.A. Auphan demande que soient engagées des poursuites pénales contre Moron pour désertion à l'étranger en temps de guerre

-Lettre du 4 avril 1944 (Alger)

#### **Le Commissaire à la Marine (M. Jacquinot)**

**A Monsieur le Général Catroux, Commissaire d'Etat aux affaires Musulmanes**

Catroux soutien Moron auprès de Jacquinot (Ministre de la Marine) – Jacquinot soutien Moron

-Note du 15 avril 1944

#### **Le Capitaine de Vaisseau Fatou commandant la DN et la Marine au Levant**

**Au Chef d'Etat-Major Général de la Marine (Alger)**

Note sur les états de service de Moron - Soutien du CA Fatou

-Lettre du 21 septembre 1944 (Beyrouth)

**Le Capitaine de Frégate Hors cadre Léon Moron, Séquestre Général des biens ennemis**

**à Monsieur le Général de Gaulle, Président du Gouvernement Provisoire de la République Française**

**S/C de Monsieur le Général d'Armée Paul Beynet, Délégué Général et Plénipotentiaire de France au Levant**

Moron demande l'intervention de de Gaulle pour obtenir enfin sa nomination au grade de Capitaine de

Vaisseau - Soutien du Commissaire à la Marine & du Général Catroux, soutien du Général Beynet

-Lettre du 26 septembre 1944 (Beyrouth Délégation Générale de France au Levant)

#### **Le Général d'Armée Paul Beynet,**

**Grand Officier de la Légion d'Honneur, Délégué Général et Plénipotentiaire de France au Levant**

**A Son Excellence Monsieur le Général de Gaulle,**

**Président du Gouvernement Provisoire de la République Française**

Beynet demande la promotion de Moron au grade de Capitaine de Vaisseau – soutien à nouveau de Catroux

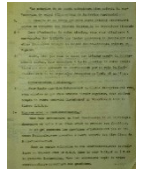
-Arrêté du 11 décembre 1944 (Paris)

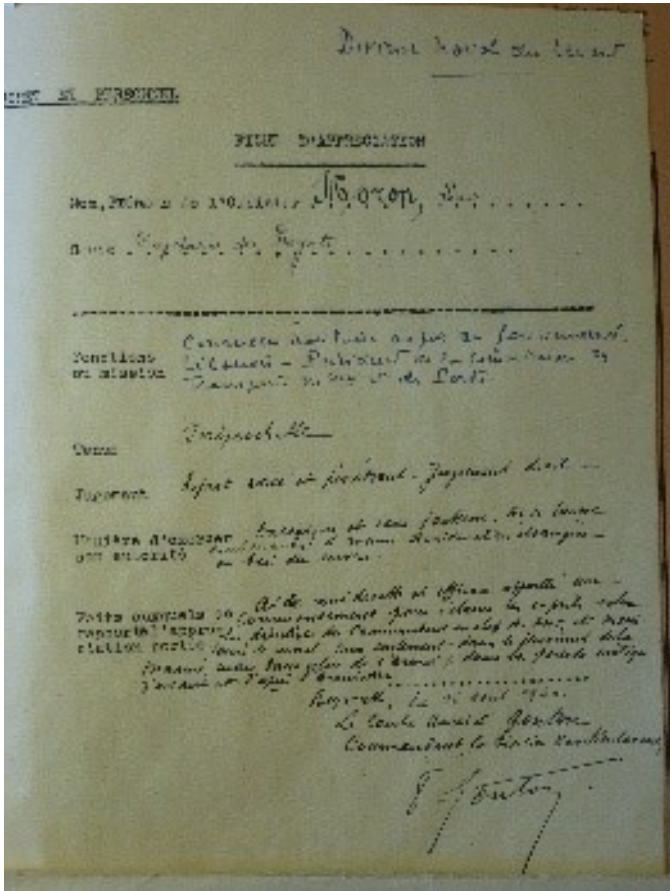
Annulation de l'acte de l'autorité de fait se disant Gouvernement de l'Etat Français dit « Arrêté du 5/11/41 » plaçant le Capitaine de Frégate Moron Louis, Hippolyte à la retraite d'office pour compter du 15/09/1941.

Signé Jacquinot (Ministre de la Marine)

-Décret du 15 décembre 1944

Promotion de Moron au grade de C.V à compter du 26 novembre 1944, Signé Jacquinot (Ministre de la Marine) pour le Gouvernement Provisoire et Jeanneney (Ministre d'Etat)



Carrière de Léon Moron	Contexte Historique
<b>1938</b>	
<p><b>1<sup>er</sup> mai</b> Conseiller aux Affaires Maritimes auprès du Gouvernement Libanais (relevant de l'E.M.G 2<sup>ème</sup> Bureau, administré par l'unité Marine de Beyrouth)</p>	<p><b>12 mars</b> : Annexion de l'Autriche (Anschluss)  <b>30 septembre</b> : Accord de Munich (Daladier &amp; Chamberlain, Hitler &amp; Mussolini) - démembrement de la Tchécoslovaquie</p>
<b>1939</b>	
<p>A la déclaration de Guerre prend en outre les fonctions de Président de la Commission des Transports Maritimes et des ports au Levant</p>	<p><b>23 août</b> : Pacte Germano-soviétique (Hitler &amp; Staline)  <b>1<sup>er</sup> septembre</b> : Invasion de la Pologne par Allemagne  <b>3 septembre</b> : déclaration de guerre à l'Allemagne, par France &amp; Angleterre</p>
<b>1940</b>	
 <p style="text-align: center;"><b>16 août 1940</b>  Fiche d'appréciation concernant Léon Moron,  rédigée par le C.A Gouton  Commandant la Division Navale du Levant</p>	<p><b>9 avril</b> Invasion de la Norvège par l'Allemagne  <b>10 avril</b> : Expédition de Narvik (rebarquement des troupes le 8 juin)  <b>10 mai</b> : Percée Allemande de Sedan  <b>21 mai - 4 juin</b> Bataille de Dunkerque - opération Dynamo : Evacuation des troupes Française vers l'Angleterre, par la Royal Navy</p> <p><b>16 juin</b> : Démission de Reynaud, Pétain devient Président du Conseil  <b>17 juin</b> - Arrêt des combats en France demandé par Pétain  <b>18 juin</b> - Appel de de Gaulle : Création des FFL «Forces Françaises Libres »</p> <p><b>22 juin</b> - Signature Armistice : La flotte de guerre française, à l'exception de la partie qui est laissée à la disposition du gouvernement français pour la sauvegarde des intérêts français dans son empire colonial, ... devra être démobilisée et désarmée sous le contrôle de l'Allemagne ou de l'Italie  <b>28 juin</b> : Le gouvernement Britannique reconnaît de Gaulle « Chef des Français libres »  <b>3 juillet</b> - Opération «Catapult » Britanniques + Français Libres : Empêcher la flotte Française de tomber aux mains des allemands: Saisie simultanée, prise sous contrôle, mise hors de combat ...de tous les bâtiments français ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Saisie de tous les navires Français basés à Portsmouth et Plymouth</li> <li>-Attaque des navires Français mouillés à Mers el Kébir (1300 marins Français tués)</li> <li>-Accord de désarmement (gentlemen's agreement) conclu à Alexandrie</li> <li>-Attaque repoussée à Dakar</li> <li>-Neutralisation de la flotte des Antilles</li> </ul> <p><b>11 juillet</b> : Début « Etat Français » (Vichy)  <b>30 octobre</b> : Début de la politique de « Collaboration »</p>



1941

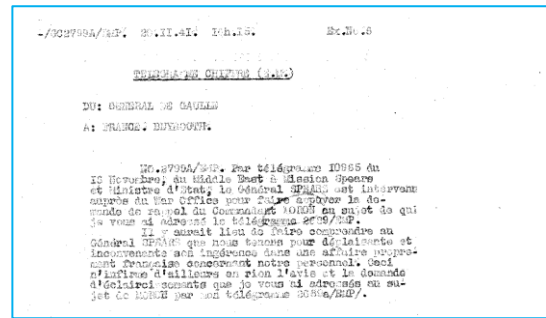
**9 Juillet** : Placé hors cadres, au service de la Marine Marchande le 9 juillet 1941, pour continuer à exercer ses fonctions au Levant :  
 Moron est le seul Officier (hors cadre) à rester à Beyrouth. Il soustrait au pillage (et aux anglais) tous les matériels abandonnés par la Marine de Vichy  
**17 Juillet** : Relevé de ses fonctions par le Général Catroux, Délégué Général de la France Libre au Levant nommé par de Gaulle  
**30 juillet** : Remis en fonction par la même autorité  
**15 septembre** : Mise à la retraite d'office par Vichy

**5 Octobre** : Quitte les fonctions de conseiller aux Affaires Maritimes et mis à disposition du Délégué Général (Catroux)

**Novembre** : Adjoint au Général Délégué à Damas  
**10 novembre 1941**  
 Dénonciation calomnieuse et pression anglaise auprès de l'Amiral Muselier pour le renvoi / exil de Moron  
**20 novembre 1941**  
 De Gaulle exige que cessent les « ingérences déplaisantes et inconvenantes » anglaises exercées contre Moron par le Général Spears et le War Office  
**24 novembre 1941**  
 Catroux apporte son soutien à Moron, contre la Royal Navy et contre certains Officiers Français

**6 au 28 mai** - Ordres de l'amiral Darlan au général Dentz : Accueillir en Syrie les avions allemands et délivrer des stocks d'armes français aux Irakiens combattant les Britanniques – Signature Protocoles de Paris accordant à l'Allemagne des bases en Syrie (Alep), en Tunisie (Bizerte) au Sénégal (Dakar)  
**22 Juin** : Invasion de l'Union Soviétique par l'Allemagne Opération Barbarossa  
**8 au 11 juillet** : Campagne de Syrie (Britanniques et FFL contre les troupes et la Marine de Vichy)  
**15 juillet** Armistice de Saint Jean d'Acre  
 Les troupes et la Marine de Vichy sont autorisées à rentrer en France (dont le CA Gouton, Commandant la Division Navale du Levant)  
 Nomination du Général Catroux comme Délégué Général de la France libre au Levant

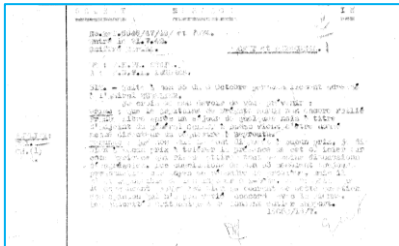
Début des pressions et dénonciations calomnieuses à l'encontre de Moron, de la part des autorités Britanniques



**7 décembre** : Pearl Harbour- Entrée en guerre des USA

1942

**Juin** : Moron nommé Séquestre Général Adjoint par le Général Catroux  
**21 juillet 1942** : Nouvelle dénonciation calomnieuse contre Moron, au moment où il est nommé Directeur du Séquestre à Beyrouth par le Général Catroux



**19 septembre** : Note du C.A. Auphan pour « engager des poursuites pénales (contre Moron) pour désertion à l'étranger en temps de guerre » - Tribunal Militaire de Toulon (ref. Affaire du Sinaia)

**Novembre** : Moron nommé Séquestre Général, avec le grade de Directeur dans le personnel de la Délégation Générale

**-26 mai – 11 juin** Bataille de Bir Haheim  
**-17 juillet** Début bataille de Stalingrad  
**-23 octobre – 3 novembre** : Bataille d'El Alamein  
**-8 novembre au 10 novembre 1942** : Débarquement Anglo-Américain en Afrique du Nord (Opération Torch). Armistice signé par l'Amiral Darlan : Les forces Françaises d'Afrique du nord (Juin, Giraud) finissent par rejoindre les alliés. De Gaulle finit par s'imposer.  
**-11 novembre au 27 novembre 1942** : Invasion de la « zone Libre » par les allemands, puis tentative Allemande de prise de contrôle de la flotte française basée à Toulon (sabordage de la Flotte 27/11/1942).  
**-24 décembre** : Assassinat de l'Amiral Darlan

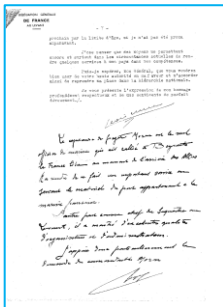
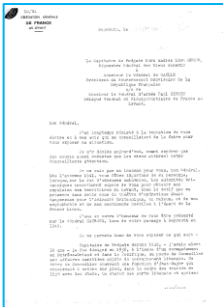
1943

Exposition « L'Art Moderne au Liban » (Jérusalem & Beyrouth: Exposition d'œuvres de Geneviève Moron :  
Le Magnolia, peinture.  
Nature morte, peinture.  
Nature morte, peinture.  
Saint Joan, croquis a l'encre de Chine.  
Quadrige du Cairn, encre sur papier de Chine.  
Les Dieux. mine de plomb sur papier de chine.  
Les Idoles. Mine de plombe sur papier de chine.  
Les Rois, Mine de plomb sur papier de Chine

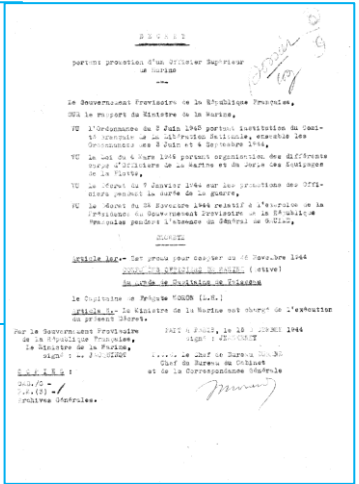
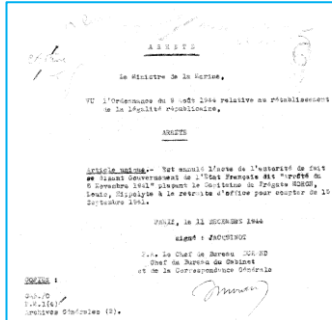
2 février : fin de la bataille de Stalingrad

1944

4 avril : Soutien de Jacquinot (Ministre de la Marine) et du Général Catroux au dossier de nomination de Moron au grade de Capitaine de Vaisseau.  
21 septembre : Lettre de Moron au Général de Gaulle et au Général d'Armée Paul Beynet Délégué Général et Plénipotentiaire de France au Levant – Soutien du Général Beynet  
11 décembre : Annulation du décret de Vichy plaçant le CF Moron à la retraite au 15 septembre 1941  
26 novembre : Moron promu Capitaine de Vaisseau



6 juin Débarquement Anglo-américain de Normandie (Overlord)  
15 août Débarquement FFL en Provence



1945

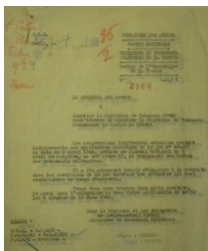
21 avril : Léon Moron est toujours à Beyrouth, Directeur du Séquestre, « loin des choses de la mer.. » :  
Lettre de Moron au C.A Barjot  
15 octobre : Ordonnance de non-lieu concernant le CF Moron, « inculpé de désertion en temps de guerre, détournement de fonds et trahison, punissable de la peine de mort, alors qu'il était Chef du Service des Transports Maritimes au Levant (La juridiction militaire ayant siégé sous le gouvernement de Vichy n'avait pas été en mesure d'entrer en voie de condamnation) »



8 mai : Prise de Berlin - Capitulation Allemande  
6 août : Hiroshima  
9 août : Nagasaki

1946

15 juin 1946 : Léon Moron est mis à la retraite. Il se retirera avec sa femme, Geneviève Moron à Siorac-en-Périgord. Mon frère Laurent et moi, ainsi que nos parents (notre Maman, Nicole Le Mée, était la filleule de Léon Moron), l'avons rencontré dans sa très jolie maison de Siorac, en compagnie de son épouse, Geneviève Moron (notamment pendant l'été 1956). Il sera inhumé dans le cimetière d'Urval en 1974. Sa femme, Geneviève sera inhumée à ses côtés en 1976.



Partitions des sonates de Mozart et Beethoven (édition 1915) que Geneviève Moron m'a données à la suite de notre passage à Siorac-en-Périgord en 1956



## Contenu des sources permettant de décrire la fin de carrière de carrière de Léon Moron en 1945/46

**-Lettre du 21 avril 1945** (Beyrouth)

### **Du CV Moron au CA Barjot.**

Moron est toujours Directeur du Séquestre « loin des choses de la mer... ». Il a formulé pour la « rue Royale » des propositions relatives à l'organisation des affaires maritimes de la France en Méditerranée Orientale...

**Note du 2 juillet 1945** rédigée par le V.A. Sablé, Président de la Commission d'épuration

Le Gouvernement de Vichy n'a pas apprécié que le C.F. Moron reste à Beyrouth, ainsi que l'attitude de Léon Moron vis-à-vis des Gaullistes... Conséquence : mise à la retraite d'office par Vichy le 5 novembre 1941. Maintenant que Léon Moron est réintégré, « la question de l'affectation reste seule pendante »

**-Ordonnance de non-lieu du 15 octobre 1945**

Ordonnance de non-lieu concernant le CF Moron, « inculpé de désertion en temps de guerre, détournement de fonds et trahison, punissable de la peine de mort, alors qu'il était Chef du Service des Transports Maritimes au Levant (La juridiction militaire ayant siégé sous le gouvernement de Vichy n'avait pas été en mesure d'entrer en voie de condamnation) »

**-Note du 29 septembre 1945** (Ministère)

### **Du CA Jourdain, Direction du Personnel Militaire au Ministre (copie CA Barjot)**

Moron atteindra la limite d'âge dans le grade de CV en 1946

**-Lette du 23 mai 1946**

### **Du Ministre des Armées à M. le CV Moron**

Application de la loi du 5 avril 1946 relative au dégagement des cadres des personnels militaires à compter du 15 juin 1946

Signé CA Peries Directeur du Personnel Militaire

**-Juillet 1946** : Courriers relatifs au dossier de mise à la retraite de Moron

**-Lettre du 9 juillet 1946** (Beyrouth)

### **Moron au Ministre des Armées**

Informations données par Moron pour Liquidation de sa pension de retraite



## Résumé carrière de Léon Moron

**Léon Hyppolyte Moron** Né le 27 novembre 1892 à BREST (Finistère), inhumé en 1974 à URVAL (Dordogne)

30 septembre 1910	Ecole Navale (comme Jean Le Mée, mon Grand-père)	
05 octobre 1912	Ecole d'application des Aspirants sur la JEANNE D'ARC	
05 octobre 1913	<b>Enseigne de vaisseau de 2ème classe</b> : port BREST.	
01 janvier 1914	Croiseur cuirassé "MARSEILLAISE", 2ème escadre légère (Cdt Louis Exelmans)	
Mars 1914 à Juillet 1916	Croiseur LAVOISIER : Islande, puis Manche Occidentale	
Juillet 1916 à Mars 1917	Second sur le S/M AMPERE Mer Adriatique - Brindisi	
05 octobre 1915	<b>Enseigne de vaisseau de 1ère classe</b>	
16 août 1916 :	<b>Epouse Geneviève Blanc, sa Marraine de Guerre</b>	
Mars 1917 à Décembre 1918	Second sur le S/M AMPERE - Maroc	
Décembre 1918 à Avril 1919	Second sur le S/M SANE - Toulon	
Avril 1919 à Février 1920 :	Elève Officier Torpilleur - Brest	
14 avril/1919 :	<b>Lieutenant de Vaisseau</b>	
Octobre 1920 à Oct.1922	Brevet Supérieur Electricien Cuirassé PATRIE	
12 mai 1922 :	<b>Parrain de Nicole Le Mée, fille de Jean Le Mée et de Colette Repelin - Voir histoire de Jean Le Mée sur : <a href="http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers_lemee.htm">http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers_lemee.htm</a></b>	
Novembre 1922 à Oct. 1924	Chef du Service Electricité – Membre de la Commission d'études Pratique du tir des Torpilles	
30 janvier 1923 :	<b>Chevalier de la Légion d'Honneur.</b>	
Octobre 1924 à Oct. 1925	Elève Ecole de Guerre Navale Officier breveté de l'École Supérieure de la Marine	
Octobre 1925 à Janvier 1926	Elève Ecole de Guerre Navale	
Janvier 1926 à Déc. 1927	Mission Navale en Pologne - Varsovie	
22 septembre 1927	<b>Capitaine de corvette</b>	
Février 1928 à Février 1930	Commandant Aviso Baccarat - Division Navale de Levant (Mer Egée, Etats du Levant, Egypte, Mer Rouge)	
Mars 1930 à Juin 1932	Adjoint au Cdt Ecole Navale	
14 mai 1932	<b>Capitaine de Frégate</b>	
Juillet 1932 à Juin 1934	Chef d'EM Division Navale du Levant – Croisières en Mer Rouge, Mission en Ethiopie	
30 janvier 1933	<b>Officier de la Légion d'Honneur - Officier de l'Instruction Publique</b>	
Sept. 1934 à Août 1935	S/Chef d'EM 3 <sup>ème</sup> Région Maritime	
Octobre 1935 à Oct.1937	Cdt Aviso Colonial RIGAULT DE GENOUILLY - Commandant des Forces Navales d'Extrême Orient, puis Station du Pacifique (Chine, Indo-Chine, Indes néerlandaises, Nouvelle Guinée, Nouvelle Calédonie, Nouvelles Hébrides, Tonga, Wallis, Samoa, Fidji, Iles de la Société, Archipel Austral Rapa	
1 <sup>er</sup> mai 1938	Conseiller aux Affaires Maritimes auprès du Gouvernement Libanais (E.M.G 2 <sup>ème</sup> Bureau (unité Marine de Beyrouth)	
3 septembre 1939	Président de la Commission des Transports Maritimes et des ports au Levant	
9 Juillet 1941	Placé hors cadres, au service de la Marine Marchande, pour continuer à exercer ses fonctions au Levant (Moron est le seul Officier à rester à Beyrouth, malgré la pression du C.A Gouton pour qu'il rentre en France après les accords de Saint Jean d'Acree. Il soustrait au pillage (et aux anglais) tous les matériels abandonnés par la Marine de Vichy	
17 Juillet 1941	Relevé de ses fonctions par le Général Catroux, Délégué Général de la France Libre au Levant nommé par de Gaulle	
30 juillet 1941	Remis en fonction par Catroux (qui comprend toute la valeur de Moron : parfaite connaissance des affaires maritimes du Levant, et attitude personnelle exemplaire).	
15 septembre 1941	Mise à la retraite d'office par le Gouvernement de Vichy	
Octobre / Novembre 1941	Quitte les fonctions de conseiller aux Affaires Maritimes et mis à disposition du Délégué Général (Catroux). Dénonciation calomnieuse et pression anglaise auprès de l'Amiral Muselier pour le renvoi / exil de Moron - De Gaulle exige que cessent les « ingérences déplaisantes et inconvenantes » anglaises exercées contre Moron par le Général Spears et le War Office. Catroux apporte son soutien à Moron.	
Juin 1942	Moron nommé Séquestre Général Adjoint par le Général Catroux	
Juillet 1942	Moron nommé Directeur du Séquestre à Beyrouth par le Général Catroux	
19 septembre 1942	Moron accusé par le C.A. Auphan (Vichy) de désertion à l'étranger en temps de guerre, détournement de fonds et trahison, punissable de la peine de mort, alors qu'il était Chef du Service des Transports Maritimes au Levant	
12 Décembre 1943	Exposition « L'Art Moderne au Liban » Jérusalem «& Beyrouth – Parrainage du Général Catroux et de Léon Moron	
4 janvier 1944	Présentation d'œuvres de Geneviève Moron	
4 avril 1944	Soutien de Jacquinot et de Catroux au dossier de nomination de Moron au grade de Capitaine de Vaisseau	
21 septembre 1944	Lettre de Moron au Général de Gaulle et au Général d'Armée Paul Beynet Délégué Général et Plénipotentiaire de France au Levant - Soutien du Général Beynet	
11 décembre 1944	Annulation du décret de Vichy plaçant le CF Moron à la retraite au 15 septembre 1941	
26 novembre 1944	<b>Capitaine de Vaisseau</b> (mais reste à Beyrouth toujours comme Directeur du Séquestre)	
15 octobre 1945	Non-lieu dans les accusations formulées par Vichy contre Moron	
15 juin 1946	Léon Moron est mis à la retraite. Il se retirera à Siorac en Périgord. Il sera inhumé en 1974 à Urval (Dordogne) et sa femme, Geneviève Moron, sera inhumée à ses côtés en 1976.	

## Embarquements de Léon Moron



Lavoisier



Ampère



Sané



Baccarat



Aviso Colonial Rigault de Genouilly	
Constructeur	Forges et Chantiers de la Gironde
Lancement	18 septembre 1932
Armé	6 mai 1933
Mis en service	mars 1934
Coulé	4 juillet 1940
Longueur	103,70 m
Maître-bau	12,70 m
Tirant d'eau	4,5 m
Déplacement	1970 tonnes
Port en lourd	2600 tonnes
Propulsion	2 moteurs diesel
Puissance	3200 ch
Vitesse	15,5 nd
Rayon d'action	13 000 nmi (24 000 km) à 8,5 nd 10 000 nmi à 10 nd (18 500 km) 7 600 nmi (14 000 km) à 14 nd
Armement	3x1 canons de 138 mm 4x1 canons de 37 mm anti-aérien 6 mitrailleuses de 13,2 mm 50 mines marines
Hydravion	1 <u>Gourdou Leseurre GL-810</u>

## Coupages de presse

M. le capitaine de corvette Moron, du port de Brest, a été nommé au commandement de l'avisé *Baccarat*.

Extrait Ouest-France / 20 novembre 1927

Le capitaine de corvette Moron, commandant, *Baccarat*, division navale du Levant, prendra son commandement à Toulon à l'arrivée du bâtiment dans ce port.

Extrait Ouest-France / 5 janvier 1928

### Officiers de marine

Ont été promus dans le corps des officiers de marine :

*Au grade de capitaine de frégate :* le capitaine de corvette Moron, en remplacement du capitaine de frégate Kerouanton, retraité ; le capitaine de cor-

Extrait Ouest-France / 14 mai 1932

### Légion d'honneur

*Au grade d'officier :* MM. Rey, de Lestrangé, Le Boulch et Seguin, capitaines de frégate; Seyeux, capitaine de corvette; Bouan, capitaine de frégate; Mailloué, capitaine de corvette; Bommentry, capitaine de frégate; de Rodellec du Poraxic, lieutenant de vaisseau; Plante, capitaine de corvette; Moron, cap. de frég.; Ber-

Extrait Ouest-France / 31 décembre 1933

### LA CROISIÈRE DU « RIGAUT-DE-GENOUILLY »

L'avisé colonial *Rigault-de-Genouilly*, actuellement sur les Côtes d'Australie, quittera Sydney le 2 janvier pour se rendre à Adélaïde. Au cours de son séjour dans cette ville, du 6 au 10 janvier, il assistera aux fêtes du centenaire de l'Australie méridionale. A cette occasion, le capitaine de frégate Moron, commandant le *Rigault-de-Genouilly* présentera de la part du gouvernement un drapeau français aux autorités de la ville d'Adélaïde et de l'Australie méridionale.

Extrait Ouest-France / 20 décembre 1936

Acte de Naissance de Léon Moron

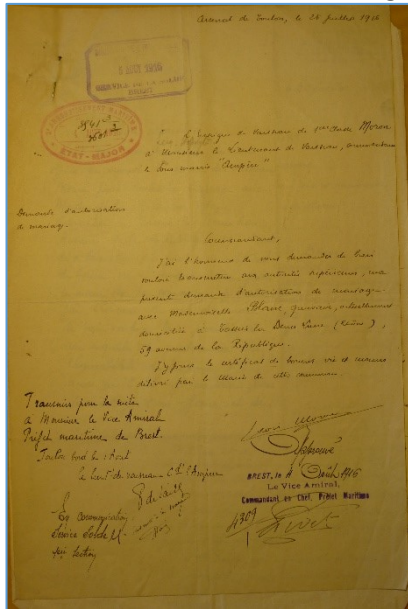
N° 131 Du 17<sup>me</sup> Novembre 1921 mil huit cent quatre-vingt-douze,  
à Paris à l'heure du soir  
ACTE DE NAISSANCE de Léon Hippolyte Moron,  
né le 27<sup>me</sup> Novembre 1892 à Brest, à l'heure de midi, d'après la déclaration de son père, Monsieur Hippolyte Moron, âgé de quarante-neuf ans, et de sa mère, Madame Marie Anne Schmitt, âgée de cinquante-trois ans, tous deux domiciliés à Paris.  
L'acte de l'enfant a été reconnu être légitime par Monsieur Hippolyte Moron, âgé de quarante-neuf ans, et Madame Marie Anne Schmitt, âgée de cinquante-trois ans, ses parents légitimes, domiciliés à Paris.  
sur la réquisition à nous faite par Madame Hippolyte Moron, épouse de Monsieur Hippolyte Moron, qui a fait l'accouchement.  
Coté par la loi, par nous Charles Berger, adjoint Maire, faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat-Civil, après lecture donnée.  
J. Olivier Regnaud Cubitoy

*C. Berger 27/20*

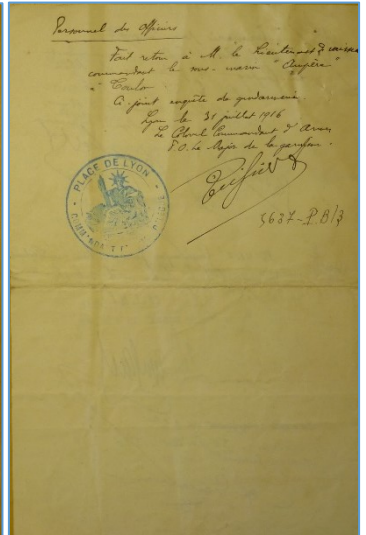
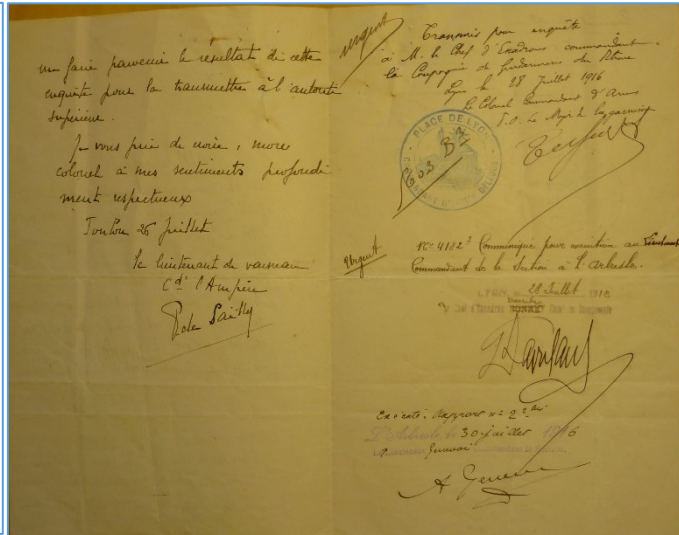
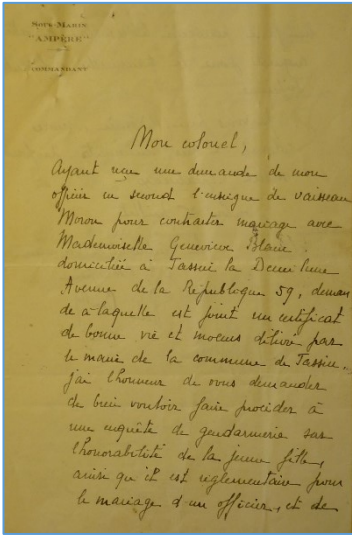
30  
OFFICE NATIONAL DU COMBATTANT  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL de La Seine  
REPUBLICQUE FRANÇAISE  
367881  
CARTE DU COMBATTANT  
DÉLIVRÉE A M. Moron  
Prénoms Léon Hippolyte  
Domicile 14 rue d'Alger, 5e  
Né le 27 Novembre 1892  
à Brest Dep. Finistère  
à Paris le 17-1-1921  
Le Président du Comité départemental du Combattant  
Le Titulaire  
T. Rivillan



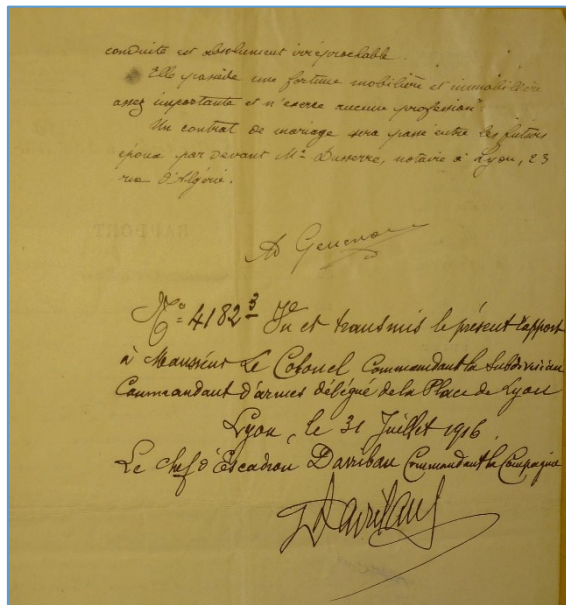
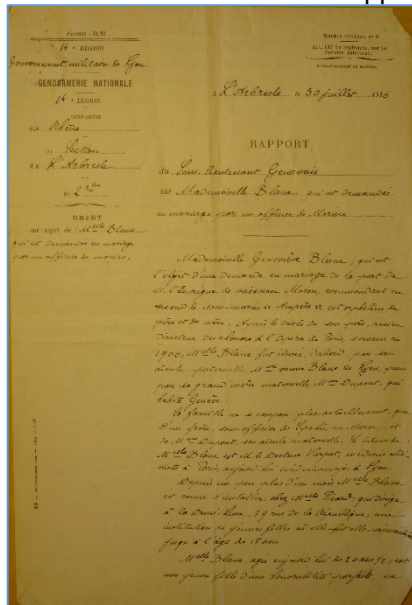
Demande autorisation de mariage



- Demande d'enquête à la Gendarmerie de Lyon



Rapport de la Gendarmerie





# Autorisation de Mariage

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Mairie de Tassin-la-Demi-Lune**

**CERTIFICAT**  
de bonnes Vie et Mœurs

Nous, Maire de Tassin-la-Demi-Lune,

D'après les renseignements que nous avons par devers Nous,

Certifions que *Monsieur Blanc Genevieve*

---

âgé de *40* ans, profession de *Sauv.*

demeurant en cette commune, *Occupe de la République 59.*

depuis le *Vingt-huit Juin Mil neuf cent seize.*

---

est de bonnes vie et mœurs.

En foi de quoi nous avons délivré le présent pour *permettre*

à *Monsieur Blanc Genevieve, de contracter*

*mariage, avec Mlle Genevieve Heron le 16 Août 1916 à Brest*

Fait en Mairie, à Tassin-la-Demi-Lune, le *22 juillet 1916.*

Le Maire,



## Mariage – 16 août 1916 - Brest

Le *Suzanne* mil neuf cent seize,

minutes du *soixant*

Départ Nous, *Jules Surin, Conseiller Municipal, Adjoint délégué au*

Maire, Officier de l'Etat-Civil, résident, chef-lieu d'arrondissement (Finistère), qu'assistent

Ont comparu publicly les époux en la maison communale:

*Monsieur Joseph Moron, propriétaire de commerce de détail, demeurant à Brest, rue de la République, n° 11, et Mlle Genevieve Blanc, épouse de Monsieur Blanc, propriétaire de commerce de détail, demeurant à Brest, rue de la République, n° 59.*

Le mariage a été célébré par le Ministère de l'Intérieur, le vingt-huitième jour du mois de Juillet, mil neuf cent seize, à Brest, sous le présidium de Monsieur le Maire, Officier de l'Etat-Civil, assisté de Monsieur le Procureur, et de Monsieur le Juge de Paix, par M. le Ministre, son épouse, sans profession, domiciliés à Brest, 55 rue de la République, présents et consentants au mariage.

d'une part:

*Genevieve Paule Berthe Marie Blanc*, épouse de Monsieur Blanc, propriétaire de commerce de détail, demeurant à Brest, rue de la République, n° 59, et Monsieur Joseph Moron, propriétaire de commerce de détail, demeurant à Brest, rue de la République, n° 11.

Les futurs époux déclarent qu'ils ont contracté mariage en vertu de la Loi du 21 Mars 1907, et qu'ils ont déclaré leur mariage en vertu de la Loi du 21 Mars 1907.

Le mariage a été célébré par le Ministère de l'Intérieur, le vingt-huitième jour du mois de Juillet, mil neuf cent seize, à Brest, sous le présidium de Monsieur le Maire, Officier de l'Etat-Civil, assisté de Monsieur le Procureur, et de Monsieur le Juge de Paix, par M. le Ministre, son épouse, sans profession, domiciliés à Brest, 55 rue de la République, présents et consentants au mariage.

Aucune opposition n'ayant été faite, les contractants ont déclaré l'un après l'autre vouloir s'entendre pour époux et Nous avons prononcé, au nom de la Loi, que Monsieur Joseph Moron et Genevieve Paule Berthe Marie Blanc sont unis par le mariage.

Dont acte en présence de Monsieur Daniel, secrétaire de l'Etat-Civil, et de Monsieur le Juge de Paix, et de Monsieur le Procureur, et de Monsieur le Maire, Officier de l'Etat-Civil, assisté de Monsieur le Procureur, et de Monsieur le Juge de Paix, par M. le Ministre, son épouse, sans profession, domiciliés à Brest, 55 rue de la République, présents et consentants au mariage.

Lecture faite, les époux et les témoins ont signé avec Nous:

*Genevieve Blanc*  
*Joseph Moron*  
*Joseph Moron*  
*Jules Surin*  
*Daniel*

Maire de Brest

Année 1916.

**REGISTRE**  
des  
**MARIAGES**

  
**VILLE DE BREST**  
(FINISTÈRE)



**BULLETIN DE MARIAGE**

Nous, Maire de la Ville de Brest,

Certifions que Monsieur *Joseph Moron*

---

veuf de "

époux divorcé de "

profession *Indigène de Brest*

domicilié à *Brest*, département de *Finistère*

né le *27 Mars 1878*

le *16 Août 1916*

et de *Genevieve Paule Berthe Marie Blanc*

profession *Mlle Genevieve Heron*

domiciliée à *Brest*, département de *Finistère*

née le *18 Mars 1891*

le *16 Août 1916*

et de *Joseph Moron*

Ont contracté mariage ce jour.

En Mairie, à Brest, le *16 Août 1916.*

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL,

*Jules Surin*

L. Moron.  
Capit. de Corvette

Port-Soudan, 29 avril.

Commandant L'AVISO "BACCARAT" - Mission navale du Levant - Paris - France -  
(ne mettre rien d'autre et pas de l'ombre (F.M))

Ma chère Colette,

Je ne vous écris que lorsque je suis seul et c'est normal puisque j'aurais ma part de soucis habituels.

Décidément vous avez une poigne tenace et vos lettres touchant à la maladie de Paddy Lombard m'ont fait bien de la peine. Quand donc sortirez vous de ces soucis. C'est à brûler votre maison, vos habits et aller planter une tente dans le désert. Mais venez up; ayant éprouvé toutes les gripes vous appréciez plus qu'importe autre... non, j'arrête vraiment; je vous donne des consolations d'inutilité. Mite seulement à votre cœur et à Lombard que nous voulons à tout prix que la santé revienne.

Bon, cet hiver, je pris en mer Egée et entrepris le voyage d'Egypte. Mais comme pour lui le moment n'était pas bien choisi. Mauvais temps tout le temps; de la mer, de la neige et des incidents de navigation. A Kuste dans l'île de Chio, patrie d'Homère, mes amies chassèrent dans le port et je pris l'objet de cette colle au quai dans la tempête pour de pendans quatre jours. J'ai eu que c'était la fin du Baccarat. Nous nous sommes un peu avisés, mais très peu. Nous aurions pu tout d'implément escales le long du golfe. Vous vous rendez compte de quatre jours que vous auriez pu passer. L'expédition en avait les larmes aux yeux. Et rien à faire.

De Chio à Syra, tempête terrible. Obligé de fuir devant le temps et nous mettre par bragues à l'abri de Nèlos, l'île d'Alonissos, patrie d'Apollon, et, une nuit de neige.

A Santeiris, au milieu d'une nuit, abordé par un cargo grec qui avait anaché le canon du port dans un coup de vent. Le port notre cargo est "coupé" en deux, fort heureusement car mes amis ont abordé un bateau plus gros que nous. J'ai passé les deux heures tragiques pendant lesquelles tout mon équipage que j'avais été levé les uns après l'autre avec rage sur cette brèche qui venait de tomber. Vous aussi, ils ont été nous aussi jusqu'à ce que les gens qui parlent de bolchevisme dans le monde. Tous ces types constants, à poil, gribouillant de froid et hurlant comme des forçats en poussant de toutes leurs forces de bête - pour sauver leur vie. C'est également tout de même le milieu de la nuit - l'an de ce beau voyage, le Baccarat est resté un pauvre au port.

Lettre de Léon Moron, Capitaine de Corvette à Colette Le Mée notre grand-mère

Commandées en mai 1918 et portant des noms des villes alors sur la ligne de front, trente unités furent construites Les Avisos de la classe « Arras » ont été commandés en mai 1918. Trente unités furent construites, portant des noms de villes alors sur la ligne de front. Ils ont une silhouette ressemblant à celle d'un cargo pour tromper les commandants de sous-marins, sur le modèle des bateaux pièges Q-ships des Britanniques qui sont camouflés en navires marchands. Les chaudières fonctionnaient avec une réserve de 200 t de mazout, sauf les Craonne, Liévin, Montmirail, Mondement, Baccarat et Béthune qui chauffaient avec 185 t de charbon

Chypre. J'ai dû aller au K coast et on m'a ramené comme une épave à Myrthes par une tempête terrible.  
Tout est et de l'histoire ancienne jusqu'à nos jours et c'est terminé le 20 février.  
Revenons au présent -  
J'ai quitté Myrthes et Myrthes le 12 avril pour cette mer houleuse redoublée... huit jours dans le canal de Suez et les canaux d'après de marion diverses qui fonctionnaient m'ont vu consumer un budget. J'ai vu La Caïe et son Tour Port Amou qui est une splendide à travers les points de vue tel celui qui a été et qui est aussi bon et avec quelque étendue je n'ai pu m'empêcher de traiter de sacrilège ceux qui ont eu l'audace de briser de cette tombe toute l'intimité du Pharaon.  
On rajalment le tombeau de la zone dynastie récemment mis au jour à Sakkarah. Des colonnes cannelées splendides - cannelées d'yeux et d'oreilles intactes, sans une craquelure. Le mastaba de Ti couvert de peintures de la vie journalière; de bleus, de verts d'un parchemin invariablement.  
Puis, j'ai quitté Suez vers Djeddah, le port de la Mecque. Trois jours de mer dans un ciel de plume plus blanc que nos chemises en plus pluvieux. Des cargos descendent sur le quai de pierres venues de quarante coins de la terre pour biser la pierre sacrée de la Kaaba. Des usages d'illumination, farouches, vides, pas de usages, mais les pierres de deux usages d'ivoire blanc, puis sur le banc, l'autre sur un quai. La tête nue et sans être le soleil de feu. Tout cela, des Hindous, des japonais, des syriens juraient sur le quai de la quarantaine avant d'être emballés dans une caravane vers la ville sainte.  
Toutes les maisons de Djeddah ont le marchandage en balais de bois soufflés. Tout est recouvert de poussière blanche - Pas une goutte d'eau. La vie est seulement consouls, le désert, chrétien. Il est interdit de sortir de la ville. C'est terrible.  
Dei, port Soudan, un pays à charbon et quelques bungalows où des anglais espèrent de faire pousser du gazon qui brûle instantanément.  
Après Hamaï, route au Djibouti, puis Berbera (Somalie britannique) Aden, Perim, Hodidat, le Port Soudan, le Djeddah, le canal et Alexandrie m'ont vu passer. Je compte être un peu à Beyrouth vers le 20 juin. J'aurais dû être à Alep ou à Hama avant la campagne devant de l'Indochine dans la rue. Je la fais en deux fois de l'océan et

Monsieur le capitaine, j'ai lu votre lettre et j'ai été très touché par ce que vous m'avez écrit. J'espère que vous allez bien et que tout va mieux. Je vous embrasse très affectueusement. Colette

**Lettre de Léon Moron, Capitaine de Corvette  
à Colette Le Mée notre grand-mère**

Lettre datée du 5 août 1928 probablement  
(le séisme qui détruisit Corinthe eut lieu le 22 avril: magnitude 6,4)

venir à me cacher un moment derrière le  
temple de la Nike et puis descendre dans la  
ville, émue et huerie -

Pourquoi vas-tu me raconter tout cela ?  
Avez-vous quelques fils de vous ? A mon départ  
de Tolon, tout était arrangé pour qu'elle parte  
le mois d'août à Kerity, après de ceux de  
chat Gayon et voilà que de dernière lettre me  
apprend qu'elle a envie de rentrer d'urgence  
à Tolon. Je ne comprends pas. Elle espère peut-  
être ainsi recevoir ci rallez beyrouth un peu  
plus tôt, mais je ne le veux pas. Il fait  
beaucoup trop chaud pour que je la fasse venir  
avant la fin d'octobre. J'ai arrangé  
son départ pour le 16 octobre par le Carnation  
via Naples, Messine et Pirée Constantinople  
et Smyrne.

Mis bien avec Lombard que je le aime  
beaucoup et qui ils ont basés de u'avoir  
si bien réussi à Paris. Embrassez Michel  
et conservez pour moi ma grande affection

Léon Moron

Raz et Barit. Saïnt.

AVISO "BACCARAT"

Chère Colette,  
C'est à vous que j'adresse ce petit mot,  
sachant que vous le communiquerez aux  
Lombard.

Genevieve a dû vous écrire que j'avais  
quitté Tolon le 7 juillet, partant enfin  
pour cette Syrie que j'aurais dû rejoindre  
si la marine n'était pas ce qu'elle est.

Après les incidents inévitables d'abord d'  
un bâtiment sortant des docks de G.M.  
la traversée s'est effectuée normalement.  
Beau temps tout du long. Escale agréable  
à Argostoli (Aphaloni), où, invité par  
notre agent consulaire, un grec-romain  
moi, j'ai fait une promenade épatante.  
Une lumière éblouissante sur la terre  
déchirée par le soleil de feu. Des lignes,

des cyprès fins comme des aiguilles, des villages  
roses et dans le fond la grande montagne.  
Le tout baigné dans le miroitement affolé des  
cigales et des ciguets.

J'ai mouillé mes matras devant Brinthe  
où j'avais l'ordre de descendre à terre pour  
me rendre compte de dégâts du tremblement  
de terre. La mer était mauvaise, le Baccarat  
à charbon et j'ai dû appareiller. Au port j'ai  
pu me rendre compte qu'il restait peu de  
choses de la ville. Des murs branlants et des  
tas de pierres. Le long de la plage les habitants,  
comme des fourmis, transportant du bois pour  
construire des cabanes. Spectacle assez finit.

Arrivé au Pirée par un vent atroce, l'Atique  
noyé dans la poussière grise d'impulsion.  
Amis de courage, j'ai cependant pris un jour  
le chemin de l'Acropole. J'avancais lentement  
pour atténuer la chaleur, ébloui par cette  
lumière tant chantée. J'ai gravi les marches  
sacées et, collé à l'ombre d'une des colonnes  
des Propylées, j'ai eu ce que je souhaitais  
tant connaître. A gauche, l'Erechlion,  
gracieux, presque féminin, à droite la  
puissance écrasante du Parthénon. Entre  
les deux, le sol jonché de fragments, de stèles,  
de morceaux de vases... Il était trois heures,  
le vent soufflait par rafales terribles qui me  
plagèrent aux colonnes. A mes pieds, dans  
la vallée le théâtre de Dionysos, juste grand  
comme il faut, encore suffisamment dessiné  
pour que on imagine les grecs bavards assis  
sur des gradins, faisant pendant, l'horrible  
Odéon romain, une caserne abandonnée, ce  
que sera notre Odéon dans quelques siècles ou  
après un incendie. J'ai honte de Romains  
qui n'ont voulu que grand comme le nouveau  
riches.

J'ai attendu la nuit assis sur les marches  
du Parthénon. Les marches du sol ont deviné  
s'un bleu électrique, le Parthénon s'est  
embrasé, puis au coucher du soleil, tout  
s'est glacé et est retombé dans le grand silence.  
La cloche des gendarmes m'a poursuivi. J'ai



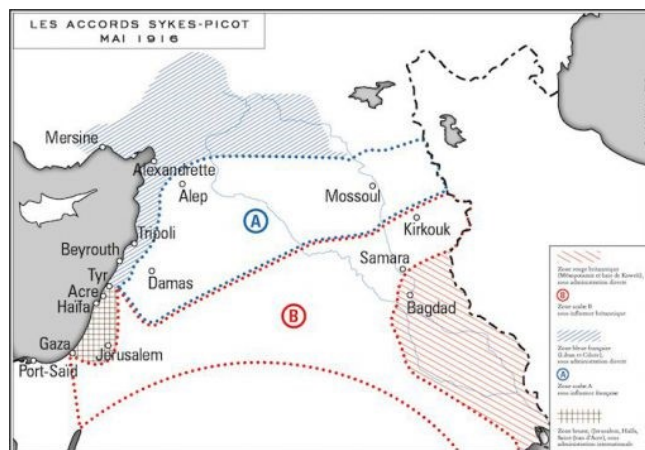
**Aviso Baccarat**

Déplacement: 850 tonnes  
Dimensions: 75 m x 8,71 m x 3,20 m  
Turbines 5 000cv; vitesse 20 noeuds;  
Armement: 2 canons de 138,6 mm ou 145 mm), 1 canon de 75 mm 4  
mitrailleuses, grenades  
Vitesse: 20 noeuds  
Rayon d'action: 3000 miles à 11 noeuds (187 tonnes de charbon)  
Effectif: 4 officiers; 99 hommes  
Mise en service 1921

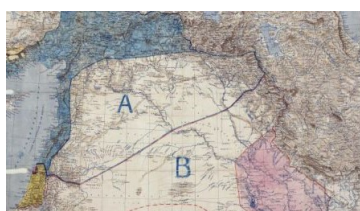
## Le Moyen Orient de 1914 à 1939

Extrait de « Histoire du XXème siècle – La fin du Monde Européen - Serge Berstein et Pierre Milza

En 1914, l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés de l'Allemagne favorise les visées impérialistes de la France et du Royaume-Uni au Moyen-Orient où ils disposent déjà des intérêts (canal de Suez - 1869, Anglo Persian Oil Company - 1909...). Pendant le conflit, la Grande Bretagne mène dans cette région une politique fort complexe : Elle accentue son impérialisme colonial en transformant sa simple tutelle sur l'Égypte en protectorat et en signant avec la France un plan de partage de l'Empire Ottoman (accord secret Sykes-Picot - mai 1916). Mais en revanche elle joue la carte du nationalisme arabe contre les Turcs, obtenant notamment le soulèvement du chérif de la Mecque, Hussein, moyennant la création d'un grand royaume Arabe centré sur la Mésopotamie (intrigues de Lawrence d'Arabie 1915-1916). Enfin, par la déclaration de Balfour (3 novembre 1917), elle promet au mouvement sioniste une place pour les juifs en Palestine.



Carte du partage du Proche-Orient, version Sykes-Picot 1916 (Image tirée d'un article de Julie d'Andurain sur [lesclesdumoyenorient.fr](http://lesclesdumoyenorient.fr) © lesclesdumoyenorient.fr



A la fin de la guerre, alors que la Grande Bretagne contrôle militairement toute la région, la rivalité franco-anglaise d'une part, l'opposition d'un autre chef arabe, Ibn Séoud, à Hussein, et la tension judéo-arabe en Palestine rendent difficile un règlement général. Les mandats accordés par la SDN à la Grande Bretagne (Irak, Palestine, dont on détache la Transjordanie) et à la France (Syrie, dont on détache le Liban) marquent l'échec du nationalisme arabe.

Le mandat français sur la Syrie est vivement contesté par les Arabes qui proclament en 1920 l'indépendance de leur pays. Ils portent sur le trône Fayçal, fils du chérif Hussein, que les Français doivent chasser militairement (réfugié à Londres, Fayçal recevra en compensation le trône d'Irak). En 1925, c'est au tour de la minorité Druze de se révolter. L'armée française ne vient à bout de l'insurrection qu'en 1926, après avoir bombardé Damas. L'agitation continuant, le gouvernement de Léon Blum signe en 1936 deux traités promettant à la Syrie et au Liban l'indépendance dans les trois ans. Mais la chute du Front Populaire empêche la ratification de ces accords. A la veille de la Seconde Guerre mondiale règne un profond mécontentement dans les deux mandats français du Moyen-Orient.

Jouant au contraire la carte de l'amitié avec les nationalistes arabes, la Grande-Bretagne place sur le trône d'Irak en 1922 Fayçal (chassé de Damas par la France), accordant l'indépendance du pays en 1930 (en y gardant des troupes). Elle confie la Transjordanie au second fils d'Hussein, Abdullah, avec qui elle signe un traité d'amitié en 1928. Elle met fin à son protectorat sur l'Égypte en 1922, mais en fait garde le contrôle du pays jusqu'au traité de Londres de 1936 qui reconnaît l'indépendance totale de l'Égypte (moyennant la présence de troupes britanniques le long du canal de Suez).

Mais en Palestine, la politique pro-arabe des Anglais se heurte aux promesses faites aux juifs qui s'installent de plus en plus nombreux dans le pays. Les heurts entre communautés juive et arabes sont tels que la Grande Bretagne envisage en 1937 le partage de la Palestine avant d'interdire en mai 1939 toute immigration juive.

Autre revers des Anglais en Arabie, où leur protégé Hussein, est chassé de la Mecque en 1925 par Ibn Séoud, qui concédera plus tard aux Américains l'exploitation pétrolière de son royaume (l'Arabie Saoudite).

Les intérêts pétroliers prennent une place grandissante au Moyen-Orient. A la longue domination turque et à la brève tutelle franco-britannique succède une nouvelle forme d'impérialisme : celui des grandes compagnies pétrolières anglaises et américaines qui se partagent la prospection et l'exploitation de l'« or noir » de la région

## Quelques rappels du contexte où se trouvait la Flotte Française entre le 22 juin 1940 (Armistice) et le 10 Novembre 1942 (Sabordage de la Flotte)

**-22 juin 1940** : Signature de l'armistice (Pétain – Hitler) qui prévoyait, dans l'article 8, le sort réservé à la marine Française. En théorie, il garantissait sa neutralité et la laissait sous commandement français. Toutefois, un risque existait que cet armistice laisse « à la discrétion de l'ennemi une Flotte française intacte »

-Article 8 de la convention d'armistice [:](#)

« La flotte de guerre française, à l'exception de la partie qui est laissée à la disposition du gouvernement français pour la sauvegarde des intérêts français dans son empire colonial, sera rassemblée dans des ports à déterminer et devra être démobilisée et désarmée sous le contrôle de l'Allemagne ou respectivement de l'Italie.

La désignation de ces ports sera faite d'après les ports d'attache des navires en temps de paix. Le gouvernement allemand déclare solennellement au Gouvernement français qu'il n'a pas l'intention d'utiliser pendant la guerre, à ses propres fins, la flotte de guerre française stationnée dans les ports sous contrôle allemand, sauf les unités nécessaires à la surveillance des côtes et au dragage des mines.

Il déclare, en outre, solennellement et formellement, qu'il n'a pas l'intention de formuler de revendications à l'égard de la flotte de guerre française lors de la conclusion de la paix, exception faite de la partie de la flotte de guerre française à déterminer qui sera affectée à la sauvegarde des intérêts français dans l'empire colonial, toutes les unités de guerre se trouvant en dehors des eaux territoriales françaises devront être rappelées en France. »

-L'Amiral Darlan, devant les dangers potentiels qui pesaient sur la Flotte envoya l'ordre suivant :

-Les navires de guerre doivent rester français avec pavillon français et équipage français.

-Des précautions d'auto-sabotage doivent être prises pour que l'ennemi ou étranger s'emparant d'un bâtiment par force ne puisse s'en servir.

-Dans le cas où la Commission d'armistice décidait autrement que dans le 1, les navires seront soit conduits aux Etats-Unis, soit sabordés. En aucun cas ils ne devront être laissés intacts à l'ennemi.

-Les navires ainsi réfugiés à l'étranger ne devront pas être utilisés à des opérations de guerre contre l'Allemagne ou l'Italie sans ordre du CEC EMF.

**-3 juillet 1940** : L'Amirauté Britannique de son côté lança l'opération «Catapult » pour empêcher la flotte Française de tomber aux mains des allemands: Saisie simultanée, prise sous contrôle, mise hors de combat définitive ou destruction de tous les bâtiments français susceptibles d'être atteints

-Saisie de tous les navires Français basés à Portsmouth et Plymouth

-Attaque des navires Français mouillés à Mers el Kébir (1300 marins Français tués)

-Accord de désarmement (gentlemen's agreement) conclu à Alexandrie

-Attaque repoussée à Dakar

-Neutralisation de la flotte des Antilles

**Mai à juillet 1941** :

Guerre du Levant / Campagne de Syrie – FFL / Vichy (voir pages suivantes)

**Novembre à Décembre 1942** :

**-8 novembre au 10 novembre 1942** : Débarquement Anglo-Américain en Afrique du Nord (Opération Torch). Armistice signé par l'Amiral Darlan : Les forces Françaises d'Afrique du nord (Juin, Giraud) finissent par rejoindre les alliés. De Gaulle finit par s'imposer.

**-11 novembre au 27 novembre 1942** : Invasion de la « zone Libre » par les allemands, puis tentative Allemande de prise de contrôle de la flotte française basée à Toulon, conduisant au sabordage de la Flotte.

**-24 décembre** : Assassinat de l'Amiral Darlan

-A la suite de la défaite française puis de l'armistice de juin 1940, les autorités françaises de l'empire, dont celles de la Syrie et du Liban sous mandat français, sont sous l'autorité du maréchal Pétain, alors que de son côté, le général de Gaulle organise la France libre.

En avril/mai 1941, les troupes allemandes remportent des succès militaires en Méditerranée : l'Afrika Korps (Erwin Rommel) s'empare de la Lybie et atteint la frontière égyptienne - Salonique, Athènes puis la Crète sont prises par les troupes Allemandes.

-Les Britanniques et les gaullistes craignent alors une avancée de l'Allemagne vers la Syrie et le canal de Suez (Pétrole et route des Indes...).

-Les autorités de Vichy craignent de leur côté une attaque des Alliés en Syrie au cas où les Allemands décideraient une intervention militaire dans ce pays.

-En avril 1941, les craintes des alliés se renforcent lorsqu'à la suite d'un coup d'Etat, une révolte antibritannique à laquelle l'Allemagne apporte son soutien financier & logistique, éclate en Irak (ancien mandat britannique devenu indépendant en 1932, mais qui garde des liens militaires avec la Grande-Bretagne).

-La Grande Bretagne décide d'envahir militairement l'Irak et le Premier ministre britannique Churchill fait débarquer 7.000 hommes à Bassorah, afin de remonter vers le nord de l'Irak. Ils entrent à Bagdad fin mai.

-l'Allemagne fournit des armes au gouvernement Irakien et des avions allemands atterrissent à Mossoul (13 mai). Ils seront détruits par les forces britanniques du 19 au 23 mai

-Pendant ces opérations, afin d'acheminer les armes demandées par l'Irak, l'Allemagne demande que les avions allemands fassent escale en Syrie, avant de poursuivre sur l'Irak. Dans un premier temps Darlan, chef du gouvernement de Vichy, refuse, estimant que ces atterrissages conduiraient à une opération militaire britannique contre le mandat français. il accepte néanmoins le 7 mai. Le 9 mai, les premiers avions allemands atterrissent en Syrie. Au total, une centaine d'avions atterriront sur les aéroports syriens. En outre, Darlan accepte que le réseau ferroviaire syrien soit utilisé par les Allemands afin d'acheminer des armes vers l'Irak.

Pour la diplomatie britannique, il semble clair que l'Allemagne souhaite utiliser le Levant comme base d'opération. Elle s'inquiète également d'une éventuelle mainmise de l'Allemagne sur le pétrole irakien.

-Les Britanniques bombardent les aéroports syriens du 14 au 16 mai.

-De Gaulle, demande le 17 mai aux Français du Levant de ne soutenir ni les Allemands ni Vichy

-Mais pour les Britanniques et les gaullistes l'utilisation des aéroports syriens par l'Allemagne est une menace trop importante. Ils décident alors d'intervenir militairement au Levant.

### **La guerre du Levant**

-Début juin 1941, l'administration de Vichy estime imminente une intervention alliée au Levant, d'autant plus que les forces militaires britanniques se concentrent sur la frontière entre la Palestine et le Liban.

-Afin de retarder l'inéluctable, Darlan demande le 1er juin à l'ambassadeur d'Allemagne en France Abetz que les avions allemands encore présents en Syrie quittent rapidement le pays, afin d'éviter de donner aux alliés un prétexte pour une attaque militaire du Levant. Le 3 juin, le ministre allemand des Affaires étrangères Ribbentrop accède à sa requête.

-Darlan sollicite également l'aide militaire allemande en cas de conflit au Levant. Cette demande ne reçoit pas de réponse claire de la part de l'Allemagne, laissant dire le 7 juin à Benoist-Méchin, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères : « pour avoir accédé à une demande allemande, c'était toute la politique française qui se trouvait engagée sur un point Particulièrement sensible à notre empire ».

-La préparation de l'opération militaire des alliés ne se fait pas sans heurts.

-Le général Wavell, commandant les troupes britanniques au Moyen-Orient, déjà engagé dans des opérations en Libye et en Ethiopie, évoque les incidences qu'une opération alliée en Syrie ne manquerait pas d'y provoquer ainsi que dans les pays voisins.

-De Gaulle, en faveur de l'intervention, se heurte au refus de Wavell. Il craint d'autre part que la Grande-Bretagne intervienne seule en Syrie, invoquant comme argument la faiblesse de la France libre.

-Churchill, devant l'avancée de l'Allemagne en Crète en mai 1941 pousse Churchill à intervenir en dépit de l'opposition de Wavell. Ce dernier reçoit l'ordre de lancer les opérations en Syrie.

-Le 8 juin 1941, les troupes alliées entrent au Levant sous le commandement du général Henry Maitland Wilson. Le même jour, le général Catroux proclame au nom de de Gaulle l'indépendance de la Syrie et du Liban et abolit le mandat.

Cette proclamation légitime l'action de la France libre, alors que celle-ci intervient sur le sol vichyste, et qu'elle n'est pas encore reconnue par les populations syrienne et libanaise. La France libre tente de rallier les populations locales, et se pose ainsi en libératrice, de même que la Grande-Bretagne qui s'associe également à la promesse d'indépendance faite par la France libre.

Les marines britannique et française s'affrontèrent le long des côtes : le destroyer *Le Chevalier* fut coulé par des avions sordfish basés à Chypre, tandis que des avions français endommagèrent deux destroyers britanniques<sup>1</sup>. Le 10 juin, la 7<sup>e</sup> division australienne d'infanterie du général australien Sir John Lavarack avance le long de la côte de Saint Jean d'Acre vers Beyrouth, couverte par les canons de la marine britannique, la 5<sup>e</sup> brigade indienne d'infanterie et les Français Libres progressant à l'intérieur vers Damas. Le 15 juin, la Luftwaffe réalise des frappes sur les positions navales Britanniques. Le 16 juin, le *Chevalier Paul*, un contre-torpilleur venu de Toulon, se fait torpiller par l'aviation britannique.

L'armée du Levant résiste et reprend Merdjayoun, qui commande l'accès à la Bekaa. Les troupes britanniques en reprennent le contrôle le 19 juin, puis progressent vers Damas. Le général Dentz, représentant de Vichy au Levant, fait évacuer Damas afin d'éviter un bain de sang dans la ville, et le 21 juin, Britanniques et gaullistes entrent dans la ville.

-De Gaulle arrive le 23 juin et nomme Catroux commandant en chef dans le Levant et délégué permanent et plénipotentiaire du chef des Français libres dans les Etats du Levant. Les opérations militaires se poursuivent, et Damas est bombardé les 23 & 25 juin par des avions allemands. Beyrouth est également bombardé par les alliés, ces bombardements visant d'abord des objectifs militaires, puis à partir du 29 juin les quartiers populaires de la ville.

-Le délégué apostolique de Beyrouth saisit alors le consul des Etats-Unis pour que Beyrouth et ses environs soient considérés comme zone neutre afin d'éviter des pertes dans la population civile. L'ambassadeur des Etats-Unis Matthews appuie cette demande et ajoute que le gouvernement américain est disposé à offrir toutes les facilités en vue d'empêcher des pertes humaines et matérielles à Beyrouth. L'ambassade américaine à Londres entreprend une démarche analogue auprès du gouvernement britannique.

-Le gouvernement de Vichy n'accepte de cesser les opérations militaires que si les droits de la France au Levant sont reconnus par le gouvernement britannique. Finalement, le général Dentz demande la fin des combats. Sa demande d'armistice est confiée le 8 juillet au consul américain à Beyrouth, afin de la transmettre au commandement britannique. Churchill manifeste sa satisfaction « de voir la fin de ce conflit atroce où 1500 soldats britanniques, australiens et hindous qui se sont engagés volontairement pour défendre la France, sont tombés, morts ou blessés des balles françaises à la suite de la lamentable méprise dont a été la proie un grand nombre de braves gens en tant de points du globe ».

-Les combats cessent le 11 juillet, et les négociations de l'armistice débutent le 12 juillet à Saint-Jean d'Acre. Le général de Verdilhac préside la délégation vichyste, le général Wilson préside la délégation anglaise et le général Catroux celle de la France libre. Les pertes sont lourdes pour les Australiens (1600 blessés ou tués) les Britanniques & Indiens (600) les Forces Françaises Libres (300), et les forces de Vichy (3300)

-La guerre du Levant, combat fratricide entre Français vichystes et Français libres, a marqué les contemporains de l'époque qui se sont interrogés au final sur le danger réel ou supposé que représentait l'Allemagne pour cette région et sur ses ambitions au Moyen-Orient. Leur interrogation a également porté sur l'opportunité de cette opération militaire au Levant.

Les réactions à cette guerre, pendant et après les opérations, sont diverses. Les gaullistes déplorent la résistance fratricide de l'Armée du Levant qu'ils n'ont pas réussi à éviter : « nous avons fait de notre mieux pour éviter une lutte fratricide : par haut-parleurs, au moyen de parlementaires, nous avons tenté d'entrer en relation avec nos adversaires pour leur expliquer notre but. Ils ont méprisé nos haut-parleurs et tiré sur nos parlementaires ». Ils insistent également sur la présence allemande en Syrie, chargée de superviser Vichy, et sur le fait que cette guerre sert les intérêts allemands : « les compatriotes ignoraient qu'on les immolait au nom d'un armistice qu'Hitler bousculerait demain du pied comme l'alliance russe, immolation qui se déroulait sous le regard d'un général allemand (le général Herr), qui circulait en civil aux arrières immédiats de l'armée que nous opposions aux Anglais et aux Français libres, pour s'assurer si nous nous entretenions bien et veiller à ce que cela dure le plus longtemps possible ». Quant aux Etats-Unis, ils soutiennent l'opération anglo-gaulliste. Le 13 juin 1941, le secrétaire d'Etat américain Cordell Hull rappelle que l'attitude du gouvernement de Vichy est un sujet de profond désappointement car il n'a pas résisté à l'utilisation par l'Allemagne des aéroports syriens, alors que les termes de l'armistice franco-allemand n'exigeaient pas que la France

livre les territoires en dehors de la zone occupée. Pour les Etats-Unis, l'utilisation de la Syrie est d'une importance vitale dans le plan d'Hitler d'invasion de l'Irak, de l'Egypte, du canal de Suez et de l'Afrique et l'intervention britannique est justifiée pour « résister à l'extension de l'agression ». Plus largement, les Etats-Unis s'interrogent sur la politique de collaboration qui débute en France et qui pourrait l'amener la France de Vichy « à aider Hitler en tant que cobelligérant dans son effort désespéré pour vaincre la Grande-Bretagne et s'assurer le contrôle de la haute mer ».

### **L'accord d'armistice du 14 juillet 1941 (Saint Jean d'Acre)**

Avant le début des négociations, le gouvernement britannique envoie au gouvernement de Vichy un mémorandum le 11 juillet, rappelant notamment le but de l'intervention militaire des alliés au Levant : « les alliés n'ont pas d'autres buts en Syrie que celui d'empêcher qu'elle ne serve de base à des forces terrestres et aériennes ennemies contre la position militaire dans le Moyen-Orient. Ils se sont également engagés à l'égard de la population arabe en lui donnant lors de leur entrée en Syrie une garantie d'indépendance.

La Grande-Bretagne a appuyé la déclaration de Catroux ». Le texte britannique évoque ensuite le devenir des troupes de Vichy qui pourront librement rejoindre les alliés ou être rapatriées ; la question du matériel de guerre ; le droit pour les alliés d'occuper la Syrie pendant la durée de la guerre ; la levée du blocus et l'intégration du Levant dans le bloc sterling.

Devant les exigences du mémorandum britannique, le gouvernement de Vichy estime qu'elles sont « inconciliables avec les droits et les prérogatives de la puissance mandataire ». Il refuse en outre de négocier avec les « traîtres à leur patrie, comme de Gaulle et Catroux » et toute « amnistie », car « des soldats français obéissant au gouvernement de leur pays n'ont pas à être amnistiés ».

Les négociations s'ouvrent le 12 juillet à Saint-Jean d'Acre, auxquelles participent les délégations vichyste, britannique et de la France libre : le général de Verdilhac préside la délégation vichyste, le général Wilson la délégation britannique et le général Catroux celle de la France libre. Sur le plan territorial, il est décidé que les forces alliées occupent la Syrie et le Liban, et que les forces françaises soient concentrées dans des zones fixées par une commission mixte. Les armes détenues par les troupes de Vichy et le moyen de rapatriement en métropole des officiers et des troupes font l'objet d'âpres négociations entre les deux généraux. La question la plus délicate porte sur les modalités permettant de choisir entre le ralliement ou le départ vers la métropole.

L'accord d'armistice est signé le 14 juillet 1941 par les généraux de Verdilhac et Wilson, le général Catroux n'étant pas autorisé à le signer. Cet accord, dans lequel la France libre n'est pas mentionnée et n'obtient donc pas le matériel militaire de l'Armée du Levant, porte exclusivement sur les questions de reddition. D'autre part, il est décidé que les troupes syriennes et libanaises, dites troupes spéciales, passent sous commandement britannique.

Pour le général de Gaulle, ce texte équivaut « à une transmission pure et simple de la Syrie et du Liban aux Britanniques. Pas un mot des droits de la France, ni pour le présent, ni pour l'avenir. Aucune mention des Etats du Levant ». Il estime que Vichy « abandonne tout à la discrétion d'une puissance étrangère et ne cherche à obtenir qu'une chose : le départ de toutes les troupes, ainsi que du maximum de fonctionnaires et de ressortissants français ». Il regrette également que les alliés britanniques « paraissent ignorer, jusque dans les termes, leurs alliés français libres, dont l'initiative et la coopération les avaient fortement aidés à atteindre le but stratégique, ils profitaient, apparemment, des abandons de Vichy pour essayer de ramasser sous la coupe de leur commandement militaire l'autorité que Dentz leur passait à Beyrouth et à Damas ». De Gaulle va alors entreprendre de renégocier les accords d'armistice avec la Grande-Bretagne.



## Les accords Lyttleton-de Gaulle des 24-25 juillet (signés au Caire)

Dans ce contexte peu favorable à la France libre, et afin de la repositionner face aux Britanniques et aux populations syrienne et libanaise, le général Catroux, nommé par de Gaulle depuis le 24 juin commandant en chef dans le Levant et délégué général et plénipotentiaire dans les Etats du Levant, s'installe à la Résidence des Pins, siège du haut-commissariat. De son côté, de Gaulle exprime son désaccord à l'armistice de Saint Jean d'Acre sur les questions militaire (ralliement des troupes de Vichy, attribution des armes aux Britanniques et non à la France libre, rattachement des troupes syriennes et libanaises au commandement britannique) et politique (reconnaissance des droits de la France libre au Levant). Toutes ces raisons l'incitent à renégocier l'armistice de Saint Jean d'Acre.

Dans ce but, de Gaulle, jusqu'alors à Brazzaville, se rend au Caire afin d'y rencontrer le ministre d'Etat chargé des affaires britanniques en Orient, Oliver Lyttelton. Le 21 juillet, de Gaulle lui exprime sa déconvenue, et notamment le fait que « en Syrie et au Liban, l'autorité ne saurait passer de la France à la Grande-Bretagne. C'est à la France libre et à elle seulement qu'il appartient de l'exercer ». Lyttelton répond alors que l'objectif de la Grande-Bretagne au Levant est de « gagner la guerre et qu'elle n'y poursuit aucun autre but ». La question de l'indépendance de la Syrie et du Liban étant soulevée par Lyttelton, et étant considérée comme une condition essentielle au maintien de la paix intérieure, de Gaulle répond que la France est puissance mandataire et que c'est à elle de la donner.

A la suite de ses entretiens avec Lyttelton, de Gaulle obtient satisfaction le 24 juillet. Un accord « interprétatif de la convention de Saint Jean d'Acre » permet à la France libre d'entrer en contact avec les troupes de Vichy, d'évoquer la possibilité d'un ralliement de celles-ci, de récupérer leurs armes. Quant aux troupes spéciales, c'est-à-dire les troupes syriennes et libanaises, elles passent finalement sous le commandement des troupes françaises libres. D'autre part, sur le plan de la coopération militaire, Lyttelton accepte le 25 juillet un accord « concernant la collaboration des autorités militaires britanniques et françaises libres dans le Moyen-Orient ». Ce texte, rédigé par de Gaulle, considère le Moyen-Orient comme un seul théâtre d'opération, où la politique de défense des deux armées doit être coordonnée. Cet accord insiste sur l'importance de l'action militaire conjointe entre les forces militaires britanniques et françaises libres. Les plans d'opérations seront fixés par les commandements français et britannique, mais en raison de la prépondérance des forces britanniques, les Britanniques en assurent le commandement militaire. Mais si, dans une opération, les forces françaises sont les plus nombreuses, un officier français prendra le commandement.

Un dernier accord, dit « accord supplémentaire concernant la collaboration des autorités britanniques et françaises libres dans le Moyen-Orient » est également signé le 25 juillet. Reprenant les termes du précédent, il précise que la France libre reconnaît que des mesures de défense peuvent être prises par le commandement britannique au Levant contre l'ennemi commun. De Gaulle accepte en outre que des « troupes du désert » soient levées et commandées par des officiers britanniques, si des troupes supplémentaires sont nécessaires pour les opérations. Cet accord met enfin accent sur le rôle de l'officier de liaison entre les commandements britannique et français libre.

Ainsi, la Grande-Bretagne reconnaît la place de la France au Levant sur les plans politique et administratif, tandis que la France accepte le commandement militaire de la Grande-Bretagne, selon les conditions bien précisées dans les textes acceptés le 25 juillet. Cette reconnaissance est ainsi exprimée par Lyttelton, dans une lettre adressée à de Gaulle ce même jour : « Nous reconnaissons les intérêts historiques de la France au Levant. La Grande-Bretagne n'a aucun intérêt en Syrie et au Liban, excepté de gagner la guerre. Nous n'avons pas l'intention d'empiéter d'aucune façon sur la position de la France ». La question de l'octroi de l'indépendance, promise le 9 juin par Catroux et par les Britanniques est néanmoins rappelée, à l'issue de laquelle la France gardera des liens privilégiés avec les nouveaux Etats indépendants : « La France libre et la Grande-Bretagne ont, l'une et l'autre, promis l'indépendance à la Syrie et au Liban. Nous admettons volontiers, qu'une fois cette étape franchie et sans la remettre en cause, la France devra avoir au Levant une position dominante et privilégiée parmi toutes les nations d'Europe ».

Ce même jour, de Gaulle se rend en Syrie et au Liban, où il reçoit un accueil enthousiaste des responsables politique et des populations. Mais en dépit de la renégociation des accords d'armistice à la faveur de la France libre, et malgré les promesses de désintéressement de la Grande-Bretagne, sur le terrain, les relations entre les gaullistes et les Britanniques restent difficiles, ces derniers ne respectant pas, aux dires de de Gaulle, les accords passés avec Lyttelton. Celui-ci reconnaît d'ailleurs le 7 août, lors d'une visite à Beyrouth, que « les militaires anglais n'exécutaient pas nos accords des 24 et 25 juillet ». Dans ce contexte, néanmoins, la France libre installe son administration et s'attache à remettre en marche les gouvernements syrien et libanais.

**Extrait de la fiche « parcours d'Officiers dans la ROYALE »**  
**[http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers\\_gouton.htm](http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers_gouton.htm) concernant l'Amiral Gouton,**  
**Commandant la Force Navale Française du Liban, de juillet 1940 à août 1941**

Sept. 1938 - juin 1940 : Directeur du cabinet militaire du ministre de la Marine César Campinchi. Extrait de l'appréciation écrite le 4 décembre 1939 par le ministre de la Marine : « Après 15 mois d'une collaboration marquée par trois crises internationales, je suis heureux de témoigner des éminents services que l'Amiral Gouton rend à la marine et à son pays. Une vaste intelligence et une parfaite connaissance de tout ce qui concerne la marine, une exceptionnelle puissance de travail alliée à un sens parfait de l'organisation et à une culture générale peu commune, un esprit de décision et un goût des responsabilités qui sont la marque des grands chefs, une loyauté, une droiture, un désintéressement qui lui valent la confiance absolue de ses supérieurs, comme le dévouement affectueux de ses subordonnés font de l'Amiral Gouton, caractère d'une rare noblesse, l'une des personnalités les plus riches qu'il m'ait été donné de rencontrer, l'une de celles à coup sûr qui honorent la marine et sont marquées pour en assurer les charges les plus hautes. »

Juin 1940 - : Après la chute du gouvernement nommé adjoint au préfet maritime de la 3ème région - Toulon

**Juillet 1940 - août 1941 : Beyrouth – Commandant de la Division navale du Liban - Guerre du Liban**

**Juillet 1941 - Représentant du Gouvernement Français aux Territoires sous mandats du Liban.**

**17 juillet 1941 – Rencontre le général Catroux : « votre réputation est si bien assise qu'à Alexandrie on disait que si toute la Flotte de l'Amiral Cunningham se présentait devant la petite division navale de l'Amiral Gouton, ce dernier n'hésiterait pas à sacrifier ses bateaux jusqu'au dernier plutôt que d'avouer son infériorité.**

**Amiral Gouton : savez-vous que vous êtes en train de rendre à la Marine française le plus magnifique hommage ? Permettez-moi d'ajouter que c'est à peu près ce qu'a fait la Division Navale du Levant.**

**« si j'avais estimé que le devoir consistait à livrer à l'Angleterre notre division navale, je me serais récusé franchement avant mon départ de France, et n'aurais pas attendu le moment où mes chefs comptaient sur moi pour les trahir »**

**12 septembre - 19 sept. 1941 : retour en France sur le paquebot Florida, Toulon.**

Oct. 1941 - nommé par l'amiral Darlan Commissaire général du pouvoir, en mission « hors cadre » à Vichy.

**4 juillet 1942, demande un nouveau commandement à la mer, est rappelé au service général de la Marine à compter du 1er octobre 1942.**

**Novembre 1942 : Nommé Cdt en chef des Forces de Haute mer (A.M du 31 août 1942) devant prendre ses fonctions le 14 novembre 1942. Dans l'esprit de l'amiral de la Flotte, c'est au vice-amiral d'escadre Gouton que devait incomber le passage de la Flotte en Afrique du Nord.**

**27 novembre 1942 - : Décision politique, sa prise de cdt ayant été différée le 11, il est le témoin visuel du sabordage de la Flotte. La première semaine de novembre depuis la passerelle de majorité du Strasbourg il avait commandé au large de Toulon la dernière sortie en mer de la Flotte de Haute mer.**

**11 Décembre 1942 - : Pose une permission de 3 mois. Mars 1943 - : Placé en congés d'armistice (décision du 4 mars 1943)**

**26 mars 1943. L'amiral Henri Bléhaut est nommé secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies. Dans le cadre de la réorganisation de son ministère, il lui faut à Paris un responsable des services de la Marine en zone nord de la France occupée. Cette annexe parisienne de la Marine, située rue François 1er, embryon de ministère, avait été arrachée aux Allemands en 1942. L'amiral Gouton en prend la direction en avril 1943**

**Juillet 1943 – est nommé Président de la commission de reclassement des ingénieurs des industries navales**

**1er Août 1943 – est nommé Président de la commission supérieure des naufrages. Les Allemands, dès le début de l'année 1944, soupçonnent la Marine de travailler contre eux et de mettre en place, sous le couvert de ses différents services, des organismes clandestins devant assurer sa renaissance.**

A Paris, l'amiral Gouton subit une opposition larvée des Allemands et voit ses directives fréquemment contrecarrées. Ce changement de commandement à la tête de la zone nord ne plaît pas. Le 18 janvier 1944, l'amiral Krancke, commandant de la marine militaire allemande en France écrit à l'amiral Bléhaut qu'il : « ... lui interdit de placer comme directeur de la marine en zone occupée le vice-amiral d'active Gouton ».

L'amiral Bléhaut ne veut pas entendre parler d'autorisation de l'occupant à ce mouvement il sera simplement officieux. Malgré tout l'amiral Gouton assume les responsabilités de ses différentes fonctions bien qu'il doive attendre pour recevoir officiellement le 24 août, le titre d'amiral commandant la Marine en Zone Nord, chargé de représenter le secrétaire d'Etat à la Marine lors de la Libération de la capitale

26 août au matin, à l'annexe du ministère de la Marine, rue François 1er, où sont ses bureaux, le vice-amiral Gouton accueille le contre-amiral Thierry d'Argenlieu et lui expose la situation de la Marine en France. Extrait de notes du V.A Gouton : « J'énumère la longue liste des mesures prises depuis quinze mois par l'amiral Bléhaut et le commandant Jacquinet, son adjoint, pour entrer en relations, malgré les difficultés et les dangers, avec nos camarades d'Alger...Je lui révèle la lutte poursuivie pied à pied dans nos commissions, dans nos ports, dans nos établissements pour sauver de la rapacité allemande personnel et matériel, je lui mets sous les yeux les résultats obtenus »  
Noté en son journal : « 26 août, dans la soirée, des relations sont établies entre les deux l'Etat-major de la Marine »  
8 septembre 1944 - : Mis à la retraite d'office par le commissaire du gouvernement provisoire à la Marine Jacquinet (décret du 22 mai 1945)

6 août 1953 – Le V.A Gouton est rétabli de plein droit dans ses prérogatives et réintégré dans la Marine. Vu son âge, il a 63 ans, il entre dans le cadre de réserve.